



Infirmier libéral et liquidation

Par elojo

Bonjour. Mon conjoint est IDE lib depuis 30ans. Suite à son divorce et une mauvaise gestion administrative, il se retrouve en procédure de redressement, nous passons devant le juge le 21/3 pour le 3e fois. La seule solution qui semble s'offrir à nous est de passer en liquidation. Car nous n'arrivons pas à obtenir les vrais chiffres de la dette et la somme réclamée est exorbitante. C'est l'impasse et l'usure... Qu'implique la liquidation sur son exercice, il y a-t-il des solutions pour préserver son exercice libérale ? Et sur le perso qu'elles conséquences ? Quelles solutions pour rebondir ? Les administrations et le mandataire judiciaire sont très peu à l'écoute et ne nous facilitent pas les démarches, c'est comme brasser de l'air.

Merci d'avance